

## ANNEXE 2 – PFSC-SUN MADAGASCAR

### TERMES DE REFERENCE PLATEFORME SOCIETE CIVILE A MADAGASCAR (PFSC-SUN)

**PROJET**

#### 1. CONTEXTE

##### **Situation nutritionnelle à Madagascar et causes de la sous-nutrition**

Madagascar se trouve dans une situation de très grande pauvreté structurelle (92% des Malgaches vivent à présent avec moins de 2 dollars PPP par jour<sup>1</sup>) qui peut basculer dans une situation de crise humanitaire en cas de chocs récurrents ou de chocs de forte intensité. Or, d'après le rapport mondial des risques<sup>2</sup> 2011, Madagascar figure parmi les 15 pays (13<sup>e</sup> rang) ayant le risque le plus élevé de catastrophes (l'indice incluant l'exposition, la vulnérabilité et la capacité locale à répondre aux catastrophes). Et, en 2012, Madagascar était classé 5<sup>e</sup> pays le plus vulnérable au changement climatique par l'Institut Maplecroft avec un indice de risque « extrême ». Ce contexte contribue à expliquer la situation nutritionnelle qui prévaut dans le pays.

Plus de 50% des enfants souffrent de sous-nutrition chronique dont 26% dans sa forme sévère, avec des disparités entre les régions (des régions enregistrent même des prévalences supérieures à 60% ou 70%). Non seulement il n'a pas été enregistré de recul de la sous-nutrition chronique depuis les années 1990 ; mais Madagascar présente l'une des plus fortes augmentations du nombre d'enfants souffrant de sous-nutrition chronique, parce que le taux annuel de réduction de la prévalence de la sous-nutrition, inférieur à 1%, est annulé par la croissance démographique<sup>3</sup>.

On observe les tendances suivantes : une prévalence élevée de faibles poids à la naissance, suggérant la présence d'un retard de croissance intra-utérin lié à un mauvais état nutritionnel des mères pendant la grossesse et à l'effet de la petite taille de celles-ci ; un retard de croissance qui apparaît très tôt après la naissance, les enfants atteignant le plateau de -2Zscores dès l'âge de 12 mois<sup>4</sup>.

Les prévalences de la sous-nutrition aiguë relevées dans le pays, à la fois dans les zones rurales et les grandes villes, mettent en évidence des situations qui peuvent être qualifiées de précaires à sérieuses (OMS)<sup>5</sup>, selon les régions, des facteurs saisonniers, la dégradation de facteurs de risques ou la présence de facteurs aggravants. Les régions les plus à risques de crises nutritionnelles aiguës

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale 2013 (à compléter)

<sup>2</sup> World Risk Report, 2011, UNU –UHS, [www.WorldRiskReport.org](http://www.WorldRiskReport.org)

<sup>3</sup> Renforcement de la nutrition. Rapport d'avancement du Mouvement SUN 2011-2012.

<sup>4</sup> Alors que dans 52 autres pays à revenus faibles et moyens, par comparaison, les enfants atteignent le plateau à 24 mois

<sup>5</sup> Seuils définis par l'OMS : Situation acceptable : <5% ; Situation précaire : 5 à 9% ; Situation sérieuse : 9 à 14% ; Situation critique : ≥15%.

sont notamment les régions exposées de manière récurrente aux cyclones et inondations ; et les régions du Grand Sud particulièrement vulnérables à la sécheresse.

Il est nécessaire d'approfondir encore l'analyse des causes de la sous-nutrition à Madagascar. On identifie néanmoins les facteurs de sous-nutrition suivants :

- Le faible accès aux soins de santé et la forte prévalence de maladies infectieuses (donner chiffres)
- Une insécurité alimentaire chronique (donner un chiffre)
- Un très faible accès à l'eau potable et à l'assainissement. En 2011, le taux d'accès à l'eau potable stagnait à 43% en moyenne nationale avec un taux de 39% en zone rurale et de 59% en zone urbaine. Madagascar se situe ainsi en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (58%). Le taux moyen d'accès à l'assainissement était de 46% dont 41% en zone rurale (proche de 0% dans de nombreuses zones) et 61% en zone urbaine.
- Des pratiques de soins et d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant inadéquates : donner des exemples tirés de l'EDS (allaitement, diversification alim, sevrage brutal...)

### **Engagement de Madagascar au Mouvement SUN**

Madagascar a adhéré au Mouvement SUN le 9 mars 2012 et lancé officiellement le Mouvement SUN national le 12 septembre 2012. Une feuille de route SUN Madagascar – inspirée du PNAN II - désigne les 9 interventions à développer pour accélérer la réduction de la malnutrition chronique.

L'ONN, en tant point focal SUN national, est responsable de la mise en œuvre de SUN et de la coordination de la plateforme nationale multi-acteurs, composée des représentants de 6 plateformes déjà créées ou en cours de création: Gouvernement, Système des Nations Unies, Bailleurs, Secteur Privé, Réseau des Connaissances, et Société Civile. L'ONN est point focal pour la plateforme du gouvernement (santé publique, agriculture, commerce, population et affaires sociales, éducation, pêche, élevage) et a désigné les points focaux pour les autres plateformes : l'Unicef pour la SNU ; l'Union Européenne et la Banque Mondiale pour les Bailleurs ; la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le secteur privé. Pour la société civile, il s'agit de la plateforme Voahary Salama pour les associations et organisations non gouvernementales nationales, et de l'ONG Action Contre la Faim pour les ONG internationales.

Madagascar affiche un fort engagement pour accélérer la réduction de la sous-nutrition comme le montrent l'indice HANCI (Hunger and Nutrition Commitment Index) et la signature du Pacte Nutrition mondiale pour la croissance. Cependant, il reste de grands défis à relever pour lutter durablement contre la sous-nutrition.

### **2. NOM DE LA PFSC-SUN**

La PFSC-SUN a pour nom :

*Hina<sup>6</sup>, La plateforme Société Civile Scaling Up Nutrition, Madagascar*  
*ou*  
*Hina, Civil Society Alliance for Scaling Up Nutrition, Madagascar*

### **3. OBJET DE LA PFSC-SUN**

Créer une alliance forte de la société civile dans le cadre du Mouvement SUN pour lutter durablement contre la sous-nutrition à Madagascar :

---

<sup>6</sup> Hina signifie « ensemble » en malgache

- ✓ plaider d'une seule voix ;
- ✓ mobiliser des ressources ;
- ✓ renforcer l'impact des actions.

#### 4. OBJECTIFS

- Porter la voix de la société civile au niveau national, régional et international dans le cadre du processus SUN à Madagascar ;
- Augmenter la connaissance du grand public et des acteurs concernés sur la problématique de la sous-nutrition et favoriser son appropriation par les différentes parties prenantes ;
- Participer activement au dialogue multi-acteurs au sein de la Plateforme nationale SUN afin que le cadre politique, légal et budgétaire et l'allocation des ressources répondent aux besoins des populations vulnérables ;
- Contribuer à une plus grande redevabilité de toutes les parties prenantes (Gouvernement, bailleurs de fonds, OSC...) notamment en améliorant le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la lutte contre la sous-nutrition ;
- Utiliser la PFSC-SUN comme un réseau d'échanges et d'apprentissage pour renforcer les capacités de la société civile.

#### 5. ADHESION, EXCLUSION, DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

- Critères d'adhésion  
Peuvent adhérer librement à la PFSC-SUN les personnes morales suivantes : les organisations de la société civile et les plateformes ou groupements rassemblant des organisations de la société civile. Ces entités doivent œuvrer, à Madagascar, dans le secteur de la nutrition ou dans un secteur ayant un impact sur la nutrition (santé, protection sociale, agriculture, développement et réduction de la pauvreté, autonomie des femmes, éducation...).
- Toute nouvelle adhésion aura une période probatoire de 6 mois, avant l'adhésion définitive. Elle ne sera effective que lorsque le règlement de sa cotisation sera à jour.
- Exclusion d'un membre  
En cas notamment de conflits d'intérêt ou de manquement grave aux statuts de la PFSC-SUN, un membre pourra être exclu selon une procédure définie dans les statuts.
- Droits et bénéfices des membres  
Tout membre a le droit d'élire et d'être éligible, d'être informé régulièrement sur la vie du réseau, d'être impliqué dans les activités de la PFSC-SUN - notamment de participer aux éventuelles formations et activités proposées.
- Devoirs des membres  
Tout membre a le devoir de respecter les statuts et le règlement intérieur de la PFSC-SUN. Il devra tout particulièrement :
  - Respecter les principes d'engagement du SUN, notamment la transparence, l'inclusion, la redevabilité mutuelle, le respect et la communication continue ;
  - Participer de manière active aux réunions de la PFSC-SUN;
  - Contribuer à la réalisation des orientations stratégiques et du plan d'actions;
  - Ne pas communiquer au nom de la PFSC-SUN sans y être expressément mandaté.

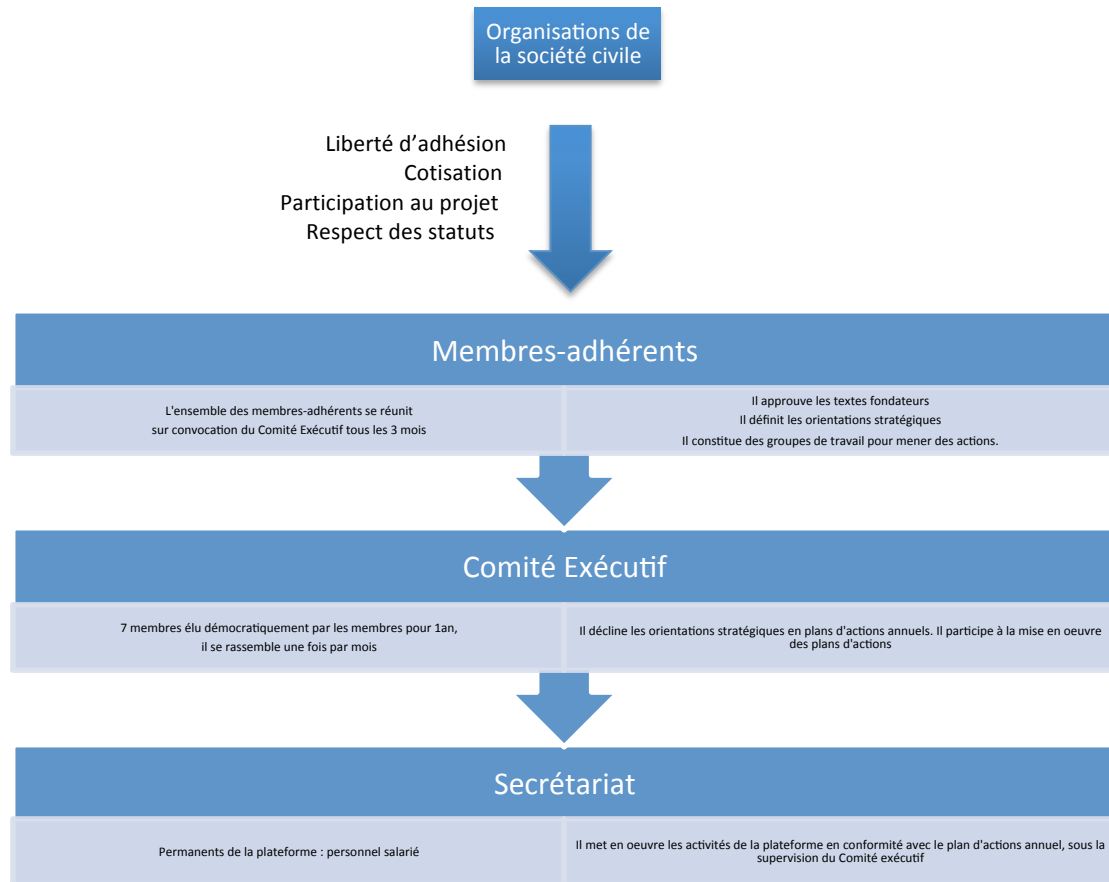
#### 6. ORGANISATION ET STRUCTURE DE LA PFSC-SUN

##### 1. Phase intérimaire

Dans l'attente de l'élection démocratique d'un Comité Exécutif par ses membres, un comité de pilotage intérimaire est mis en place pour assurer le suivi du processus de structuration de la PFSC-SUN. Il est composé des points focaux nommés par l'Office National de Nutrition - Action Contre la Faim et Voahary Salama – en partenariat notamment avec la Plate-Forme Société Civile pour l'Enfance (PFSCCE).

## 2. Phase définitive

Schéma organisationnel :



### a) Processus de décision

Chaque membre de la PFSC-SUN aura un statut égal. Le processus de décision de la PFSC-SUN est fondé sur des principes d'égalité et de respect mutuel. Il inclut un système démocratique de délégation des tâches et une rotation des responsabilités de leadership.

### b) Financement de la PFSC-SUN

Un mécanisme de financement sera établi pour garantir la durabilité de la PFSC-SUN. Le système de contribution des membres sera complété par des subventions externes.

### c) Structure de la PFSC-SUN

- L'assemblée des membres adhérents est constituée de l'ensemble des membres à jour de leur cotisation. L'ensemble des membres de la PFSC-SUN se réunira une fois tous les trois mois, sur convocation du Président.
- Le Comité exécutif est constitué comme organe de direction de la PFSC-SUN. Il est composé de 7 membres, élus démocratiquement par l'ensemble des membres. Le membre ayant obtenu le plus de voix sera le Président. Les 6 membres suivants ayant obtenus le plus de suffrages seront membres du Comité exécutif. Il appartient à cette instance de nommer un Vice-Président, ainsi qu'un trésorier et un secrétaire. Il est convenu que si le Président est issu d'une ONG nationale, le Vice-président sera issu d'une ONG internationale, et vice et versa. Le mandat des membres du Comité exécutif est d'une durée de 12 mois. Le Comité exécutif se réunira tous les mois.
- Le Secrétariat, composé de personnel salarié dédié, est également constitué et sera placé sous la responsabilité du Comité exécutif.

- Il pourra être mis en place des groupes de travail sur une base d'intérêts communs, sectorielle ou géographique.

La structure de la PFSC-SUN pourra évoluer dans le temps pour répondre aux besoins évolutifs de la PFSC-SUN, dans le respect des principes du SUN. Elle devra notamment favoriser sa décentralisation à l'échelon régional.

d) Tâches de l'assemblée des membres-adhérents

Elle a pour mission d'adopter les textes fondateurs de la Plateforme (règlement intérieur...) et le plan stratégique ; d'approuver le plan d'action annuel et son suivi. Elle constitue des groupes de travail pour mener à bien des actions.

e) Tâches du Comité Exécutif

Le Comité exécutif décline les orientations stratégiques en plans d'actions annuels.

Le Président est responsable de la convocation du Comité exécutif une fois par mois et de la convocation de l'ensemble des membres une fois tous les trois mois.

Le Comité exécutif mènera un travail de recherche active de financements externes, avec le soutien du Secrétariat.

Le Comité exécutif entretiendra, avec le soutien du Secrétariat, le lien avec les points focaux du SUN, au niveau du gouvernement, des bailleurs et des autres groupes d'acteurs et contribuera activement au travail des plateformes multi-acteurs et aux processus de discussion en lien avec la nutrition, en soutien à la réalisation des activités du SUN.

Il assurera, avec le soutien du Secrétariat, le lien avec le réseau mondial des OSC.

f) Tâches et composition du Secrétariat

Le secrétariat est chargé de la mise en œuvre des activités de la PFSC-SUN, dans le respect des orientations stratégiques et des plans d'actions. Ses tâches sont les suivantes :

- Soutenir et superviser la mise en œuvre du plan d'action, coordonner et planifier la réalisation des activités à l'aide d'un processus transparent et ouvert ;
- Promouvoir un bon niveau de communication, d'échange d'information et d'apprentissage entre les membres de la PFSC-SUN;
- Compiler des rapports d'activité, en lien étroit avec le Comité exécutif, en sollicitant la participation active des membres ;
- Contribuer à la recherche active de financements externes avec le Comité exécutif ;
- En collaboration étroite avec le Comité exécutif, entretenir le lien avec les points focaux du SUN, au niveau du gouvernement, des bailleurs et des autres groupes d'acteurs et contribuer activement au travail des plateformes multi-acteurs et aux processus de discussion en lien avec la nutrition, en soutien à la réalisation des activités du SUN ;
- En collaboration étroite avec le Comité exécutif, assurer le lien avec le réseau mondial des OSC.

Pour remplir cette mission, la PFSC-SUN recrutera, selon les moyens financiers disponibles, une équipe qualifiée qui pourra être à minima composée d'un coordinateur national et d'un chargé de plaidoyer.

Le Secrétariat sera hébergé dans les locaux d'Action Contre la Faim. Les locaux de la PFSC-SUN pourront être situés dans d'autres locaux ultérieurement, soit chez un membre de la PFSC-SUN, soit dans des locaux propres, sur décision du Comité exécutif.